



## Naturellement Sarre

Niderviller  
le 11 septembre 2019

# Sommaire

---

Communiqué de presse .....	2
Un territoire rural en phase avec les nouveaux enjeux .....	3
Objectif n°1 : Reconquérir la biodiversité du territoire .....	4
Objectif n°2 : Améliorer la qualité de l'eau .....	5
Objectif n°3 : Adaptation au changement climatique - Nature en ville .....	6
Objectif n°4 : Promotion de la bonne gestion patrimoniale .....	7
La gouvernance du contrat et engagements réciproques .....	9

## Annexes

Le contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi .....	9
Les signataires .....	10

Crédits photos de couverture : © CCSMS ; © base de loisirs de Mittersheim ; © Khule Tour



Niderviller, le 11 septembre 2019

### Signature du contrat de territoire « Eau et Climat » avec la Communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud

*Naturellement Sarre*



**Mercredi 11 septembre**, à Niderviller (57), en présence de **Christophe Duverne**, sous-préfet de l'arrondissement de Sarrebourg Château-Salins, **Roland Klein**, président de la communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud et **Guy Dietrich**, directeur général adjoint de l'agence de l'eau Rhin-Meuse ont signé le second contrat de territoire « Eau et Climat » du bassin Rhin-Meuse, après celui de Mulhouse entériné fin juin.

Signé pour 4 ans et portant sur un montant d'aides de 7,7 millions d'euros, le contrat concerne 76 communes, près de 47 000 habitants au sud-est du département de la Moselle.

**L'ambition portée par la nouvelle collectivité et l'agence de l'eau Rhin-Meuse se décline autour de 5 ambitions fortes.**

**La première concerne la reconquête des écosystèmes aquatiques pour développer un label de haute qualité environnementale.** Territoire à fort enjeu touristique portant la marque « Emotions nature », et candidat pour devenir une réserve de biosphère, la collectivité souhaite consolider son patrimoine naturel.

**La seconde ambition promeut un urbanisme durable et résilient face au changement climatique.** La prévention des inondations, le ruissellement des eaux de pluie cause de dégradation de la qualité de l'eau ou les coulées de boues sont au cœur de la réflexion dont les réponses seront apportées en particulier par le développement de la nature en ville.

**Offrir des solutions pérennes au monde agricole afin de préserver les zones humides et les élevages constitue la troisième ambition.** L'enjeu est de trouver un équilibre gagnant-gagnant entre viabilité économique de l'activité agricole et la préservation des espaces naturels.

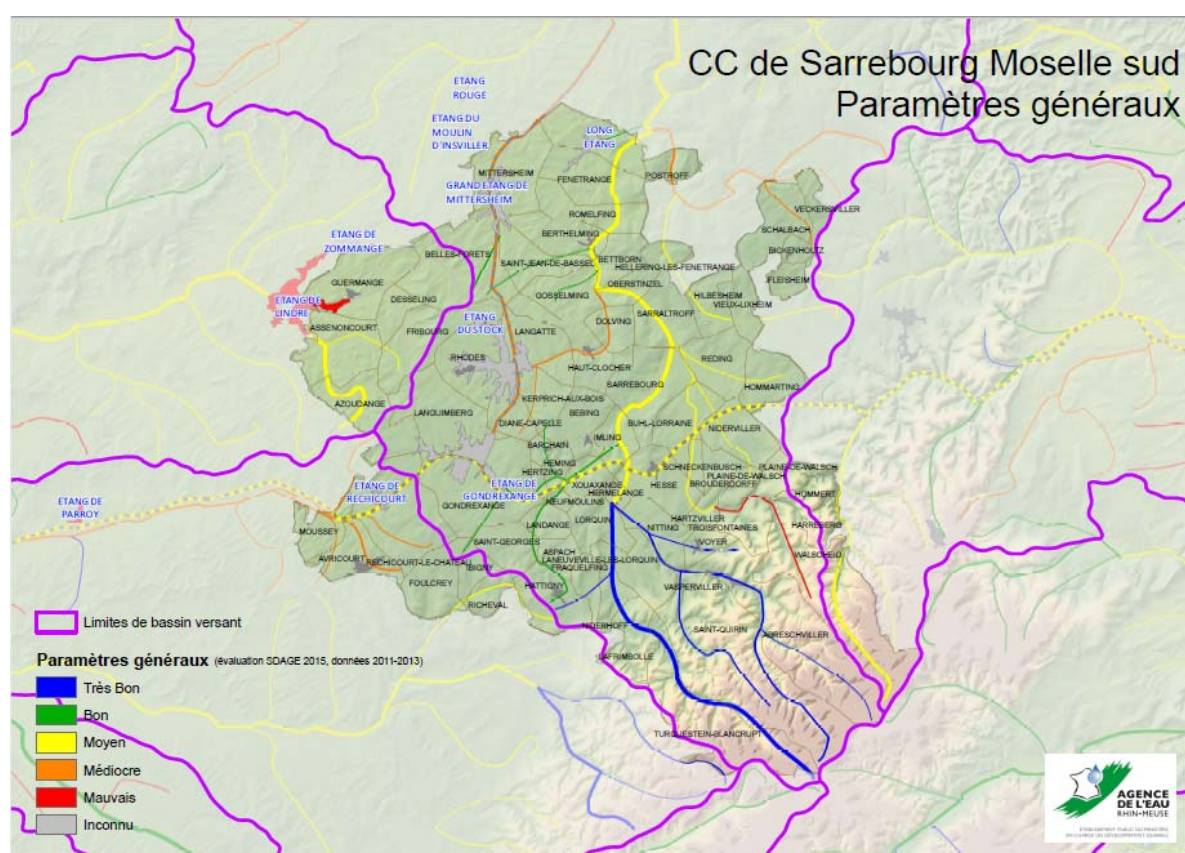
**La 4<sup>ème</sup> ambition s'attachera à améliorer la qualité des ressources en eau et le cadre de vie des habitants.** Dans les faits, cela se traduira par l'assainissement des communes prioritaires et en s'impliquant dans la lutte contre les pollutions toxiques dispersées.

Enfin, **la pérennisation des investissements et la gestion patrimoniale** est 5<sup>ème</sup> ambition de ce contrat de territoire.

**Ces ambitions se déclinent en 14 actions concrètes programmées sur la durée du contrat (2019-2022). Les mesures retenues dans ce contrat, d'un montant global de 16,4 millions d'euros, sont financées** par des subventions de l'agence de l'eau Rhin-Meuse à hauteur de 7,7 millions d'euros.

# Un territoire rural en phase avec les nouveaux enjeux

Le contrat de territoire « Eau et Climat » s'applique au territoire de la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud, nouvelle collectivité depuis 2017, et qui se compose de 76 communes autour du centre bourg de Sarrebourg (10 000 habitants), sur une superficie de 832 km<sup>2</sup> et de 46 671 habitants. La collectivité exerce les compétences GEMAPI et assainissement.



Sur les 6 dernières années, **23 millions d'euros ont été engagés pour l'assainissement** de 21 communes, portant à 56 le nombre de collectivités assainies.

**Plus d'1 million d'euros** a également été consacré **pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau** avec l'établissement d'un schéma directeur pour la Sarre, cours d'eau principal du territoire. Des travaux de renaturation des ruisseaux de Landbach et de l'Eichmatt ont également été réalisés.

Reconnue « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » la collectivité, est par ailleurs partenaire du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Sarrebourg en particulier sur le projet alimentaire territorial et dans la démarche de labellisation « Réserve Mondiale de la Biodiversité de l'Unesco ».

Elle collabore également à la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Sarre, au plan climat air-énergie territorial et au schéma de cohérence territoriale, tous deux en cours d'élaboration.

# Objectif n° 1 : Reconquérir la biodiversité du territoire



Le territoire de la Communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud offre une mosaïque d'espaces et de milieux naturels : le secteur des étangs, la vallée de la Sarre, un secteur de collines/cultures/élevage et un secteur de montagne (les Vosges mosellanes). Cette diversité ne doit pas être compromise, pour permettre la résilience du territoire face au changement climatique et lui conférer une véritable valeur ajoutée.

Les objectifs sont donc de poursuivre les efforts engagés et de développer une politique forte de préservation des zones humides.

## La Communauté de communes passe à l'action !

Objectifs	Actions définies	Indicateurs de réalisation
Pour une Sarre au naturel	Travaux de renaturation programmés sur 3 ans Enlèvement de seuils, barrages...	<b>MI de cours d'eau restauré</b> <b>Nb d'ouvrages effacés</b>
Améliorer la connaissance des cours d'eau du pays des Etangs et de la Bièvre	Réalisation d'une étude diagnostic Hiérarchisation et priorisation des travaux à réaliser Sensibilisation des élus et des habitants à l'importance de ce patrimoine naturel	<b>Finalisation de l'étude</b>
Diagnostic Trame verte et bleue	Identification des zones naturelles à enjeux écologiques Mise en place d'un partenariat avec le monde agricole pour partager les enjeux de préservation	<b>Réalisation d'une cartographie</b>
Restauration du cours d'eau de la faïencerie de Niderviller	Réalisation d'une étude prenant en compte les enjeux liés aux inondations	<b>Réalisation de l'étude</b>
Restauration du cours d'eau de la cristallerie d'Hartzviller	Réalisation d'une étude prenant en compte les enjeux liés à la requalification d'une friche industrielle	<b>Réalisation de l'étude</b>
Acquisition foncière des zones humides	Définition d'une stratégie Recensement des zones d'intérêt dans chaque étude GEMAPI Mise en place d'un budget dédié en vue d'acquisitions futures	

# Objectif n° 2 : Améliorer la qualité de l'eau



Si les cours d'eau de tête de bassin ne présentent pas de problème lié à la pollution domestique, ceux traversant les villages les plus importants sont encore dégradés en particulier par les rejets de phosphore ou de substances dangereuses. La qualité de l'eau est également dégradée par les rejets par temps de pluie peu pris en compte jusqu'à présent.

C'est pourquoi, la collectivité s'engage à résorber les derniers foyers de pollution domestique du territoire et à appréhender différemment la gestion des eaux pluviales à la fois sur l'existant et dans les démarches d'urbanisme à venir (en lien avec l'objectif n°3).

## La Communauté de communes passe à l'action !

Objectifs	Actions définies	Indicateurs de réalisation
Assainissement des communes prioritaires	<p>Sont concernées les communes de Bickenholtz, Helling-lès-Fénétrange, Schneckenbusch, Hesse, Hermelange, Bettborn, Gosselming, Berthelming et Romelfing.</p> <p>Etude pour améliorer le traitement du phosphore sur la station d'épuration de Sarrebourg</p> <p>Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Foulcrey</p>	<b>Réalisation effective des travaux projetés jusqu'en 2022</b>
Mise en œuvre d'une opération collective pour la lutte contre les pollutions toxiques dispersées	Réalisation d'un diagnostic des principaux contributeurs (PME/PMI, artisans) de substances dangereuses pour l'eau permettant de dimensionner les actions de sensibilisation et d'accompagnement nécessaires	<b>Réalisation de l'étude</b>
Prise en charge des premiers volumes de pluie transitant via les réseaux d'assainissement	<p>Déconnexion du bassin versant à l'étang Lèveque</p> <p>Réalisation de bassins de pollution</p>	<b>Réalisation effective des travaux projetés sur 5 ans</b>

# Objectif n° 3 : Adaptation au changement climatique - Nature en ville



La collectivité s'appuyant sur des démarches en cours (mise à jour de documents d'urbanisme, plan alimentaire territorial) souhaite prendre en compte les recommandations du plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les ressources en eau du bassin Rhin-Meuse dans lequel la nature doit jouer son rôle.

## La Communauté de communes passe à l'action !

Objectifs	Actions définies	Indicateurs de réalisation
Elaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales, annexe aux documents d'urbanisme	Etablissement d'une cartographie des axes de ruissellement afin d'éviter le risque d'inondation et avec identification des secteurs naturels à enjeux qu'il faut prioritairement protéger (zones humides notamment) pour leur rôle naturel d'éponge.	Réalisation effective du schéma directeur
Mise en place d'un plan alimentaire territorial pour encourager les filières agricoles vertueuses	Développement pour les cantines scolaires du territoire de circuits courts d'approvisionnement. Dans ce projet, la préservation des zones humides, les périmètres de captage et les trames verte et bleu entre en cohérence avec la mise en place d'un débouché local et durable, autour du développement de filières (viande, lait) à haute valeur ajoutée.  Etablissement des corridors écologiques demandant une gestion agricole adaptée	Le suivi sera réalisé par le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Sarrebourg



## Objectif n° 4 : Promotion de la bonne gestion patrimoniale



Mieux connaître pour mieux gérer est l'une des ambitions de la communauté de communes qui a estimé à 100 millions d'euros le coût de renouvellement des ouvrages de traitement des eaux usées et de réseaux de collecte dans les 70 ans à venir.

### La Communauté de communes passe à l'action !

Objectifs	Actions définies	Indicateurs de réalisation
Valorisation du patrimoine des systèmes d'assainissement existants	Réalisation de campagnes d'inspection télévisuelle des réseaux Réalisation de campagnes de mesures des eaux claires parasites Etablissement d'une cartographie des performances des réseaux	<b>Diagnostic réalisé sur 4 communes/an sur 6 ans</b> <b>Taux moyen annuel de renouvellement des réseaux de collecte = 1,5%</b>
Inventaire des friches industrielles	Elaboration d'une cartographie	

# La gouvernance du contrat et engagements réciproques

Un comité de pilotage, réunissant les parties prenantes, se réunit a minima une fois par an pour prendre connaissance du rapport d'activité établi par la collectivité. D'autres acteurs pourront être associés pour le bon développement de ce programme (Conservatoire des espaces naturels de Lorraine, établissement public foncier de Lorraine, chambre d'agriculture...)

La communauté de communes assure les moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat de territoire « Eau et Climat », à la réalisation des actions et au respect des objectifs fixés.

De son côté, l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'engage à instruire les demandes d'aides déclinant de manière opérationnelle les actions identifiées au titre du contrat et répondant à ses priorités d'intervention.

Les montants prévisionnels engagés par l'agence de l'eau se répartissent de la manière suivante :

Objectif	Montant prévisionnel Total des actions retenues dans le cadre du contrat territorial « Eau et Climat » (en M€HT)	Aide prévisionnelle Agence de l'eau Rhin-Meuse (en M€HT)
Reconquête de la biodiversité du territoire	2,2	1,8
Amélioration de la qualité de l'eau	13,5	5,5
Adaptation au changement climatique – Nature en ville	0,14	0,10
Promotion d'une bonne gestion patrimoniale	0,53	0,37
<b>TOTAL</b>	<b>16,37</b>	<b>7,7</b>

# Le contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi

---

Le contrat de territoire « Eau et Climat » permet à l'agence de l'eau Rhin-Meuse de mobiliser ses partenaires et ses financements sur des territoires à enjeux.

## **Ambitieux**

Le contrat de territoire « Eau et Climat » repose sur une vision transversale de l'eau. Pour cela, il intègre plusieurs thématiques et peut impliquer plusieurs acteurs en priorité des EPCI. Il met un point d'honneur à la complémentarité des objectifs et des actions des acteurs d'un territoire pour atteindre un même objectif : améliorer la qualité et la résilience de nos cadres de vie.

## **Fédérateur**

Le contrat de territoire « Eau et Climat » couvre toutes les thématiques dont le(s) bénéficiaire(s) a (ont) la compétence. Il peut être mono ou pluri-signataires permettant d'intégrer des acteurs clés du territoire ou des co-financeurs.

## **Co-construit**

Le contrat de territoire « Eau et Climat » est nécessairement co-construit, croisant la volonté du territoire et les priorités de l'agence de l'eau, dont a minima les enjeux de gestion patrimoniale et d'adaptation au changement climatique.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » présente l'avantage d'offrir une visibilité sur les financements de l'agence de l'eau dont les collectivités pourront bénéficier pour leur politiques publiques en lien avec l'eau. Il s'agit d'un outil sécurisant qui apporte de la sérénité dans la prévision budgétaire.

**L'agence de l'eau Rhin-Meuse ambitionne de signer une dizaine de contrats de territoire chaque année. En 2024, 80% des aides accordées par l'établissement devraient concerner des engagements pris dans le cadre de ces contrats de territoire.**

# L'agence de l'eau Rhin-Meuse

---

Etablissement public du Ministère en charge du développement durable, l'agence de l'eau a pour missions la reconquête et la préservation du bon état de toutes les eaux naturelles (rivières, nappes, zones humides...) et la lutte contre les pollutions de toute origine.

Pour orienter ses financements, l'agence de l'eau Rhin-Meuse se fonde sur la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels. Son champ d'intervention est fixé par la loi. Ses moyens d'intervention sont prévus dans un programme pluriannuel d'intervention. Son 11<sup>ème</sup> programme a été lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 6 ans. Doté de près d'1 milliard d'euros, ce programme affiche 5 grands objectifs : l'adaptation aux effets du changement climatique, la préservation de la biodiversité, le bon état écologique des milieux aquatiques, une eau potable de qualité et saine, la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement et le développement d'une solidarité territoriale.

Son territoire d'intervention est délimité par les bassins versant du Rhin et de la Meuse, soit 6% du territoire métropolitain.

## La Communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud

---

La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS) est issue de la fusion en 2017 de 5 anciennes intercommunalités et regroupe 76 communes et 46 671 habitants. Son territoire s'étend sur 832 km<sup>2</sup>.

Depuis 2017, au titre de ses compétences optionnelles, la CCSMS est en charge de l'assainissement des eaux usées sur l'ensemble de son périmètre. L'intercommunalité a pour objectif prioritaire d'assainir les communes rurales qui ne le sont pas encore. Une politique ambitieuse de gestion des eaux de pluie va également être menée. Il s'agit de rendre à la nature une eau non souillée en favorisant l'infiltration des pluies. Les réseaux d'assainissement vieillissants feront l'objet d'un programme de renouvellement ambitieux pour maintenir le patrimoine existant.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCSMS assure la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Dans le cadre de cette compétence, elle a entrepris des travaux de renaturation des ruisseaux du Landbach et de l'Eichmatt. L'intercommunalité va s'appuyer sur les programmes de renaturation de cours d'eau pour limiter les incidences des inondations dans les bourgs. Pour cela, un partenariat avec les agriculteurs permettra d'allier la préservation des zones humides, des paysages et le maintien des filières agricoles existantes.



## Contact Presse

**Florence CHAFFAROD**  
Agence de l'eau Rhin-Meuse  
03 87 34 47 59  
florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

**Lucie LENTZ**  
Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud  
03 87 03 98 88  
l.lentz@cc-sms.fr